

**COMMUNIQUÉ MAIRIE DE SAINT-LEU | MARDI 25 MAI 2021**De la part de **Frédéric BESSET**, Maire de Saint-Leu d'Esserent

# COVID 19 : RETOUR À LA NORMALE D'ICI À L'ÉTÉ MAIS RESTONS PRUDENTS !

Comme nous le faisons depuis plus d'un an, nous vous informons dès que nous sommes en situation de le faire. La reprise des activités s'articule en trois phases, la première a commencé le 19 mai, la seconde commencera le 9 juin et la dernière le 30 juin.

Aujourd'hui, la situation s'est améliorée, même dans l'Agglomération Creil Sud Oise où le taux d'incidence était très élevé. Cependant nous vous recommandons de rester prudents et de vous faire vacciner. La mairie de Saint-Leu continue d'apporter un renfort humain (*élus, agents*) à l'organisation du centre de vaccination de la Faïencerie de Creil.

**Face à cette crise, les services de la ville s'adaptent dans le respect des gestes barrières et des consignes sanitaires afin de continuer à vous accompagner.**

## 1. ÉLECTIONS

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin prochains avec toutes les précautions nécessaires. Le bureau habituellement situé à la Mairie sera transféré dans le préau de l'Ecole R. Carbon pour proposer plus d'espace.

Les personnes souhaitant participer aux bureaux de vote et au dépouillement peuvent nous contacter pour être informées sur les précautions sanitaires supplémentaires à prendre.

## 2. ACCUEILS DES SERVICES MUNICIPAUX

La Mairie est à nouveau ouverte le samedi matin de 9h à 12h (*la semaine du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*). Cependant les services rouvrent dans un contexte où l'Etat demande que soit maintenu le principe du télétravail.

Nous vous remercions donc de continuer à favoriser les contacts par téléphone ou mail pour éviter les déplacements et les contacts physiques. Nous avons défini pour chacun des accueils au public des sujets prioritaires et d'autres qui peuvent être traités sur rendez-vous. Vous retrouverez toutes ces informations sur notre site Internet :

[www.saintleudesserent.fr](http://www.saintleudesserent.fr) (*rubrique actus COVID19*). Vous pouvez aussi appeler chacun des accueils concernés.

## 3. ACTIVITÉS SPORTIVES

Nous entrons dans une période de reprise progressive de l'ensemble des activités sportives.

Depuis le 19 mai pour les mineurs (*scolaire, périscolaire et extrascolaire dont les associations*), toutes les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur comme en intérieur avec ou sans contact. Pour les sportifs majeurs, la pratique n'est autorisée qu'en extérieur et toujours sans contact. L'accès aux gymnases J. Macé et P. Grousset est donc autorisé pour les mineurs uniquement. Les vestiaires restent toujours fermés (*sauf pour le scolaire et l'UNSS*) et le public n'est autorisé qu'avec une capacité réduite à 35% et sous réserve d'être assis.

Pour la base de loisirs la capacité d'accueil est fixée à 1000 personnes jusqu'au 9 juin. Les activités sportives, le parc animalier ainsi que la baignade sont ouverts. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans sauf pour la baignade et la pratique d'activités sportives. La restauration sur place est autorisée. Le nombre maximal de convives admis par table est de 6 personnes venant ensemble, adultes ou enfants. Le nombre de tables permettra d'accueillir au maximum 500 personnes à proximité des barbecues. Le déplacement des tables est formellement interdit.

## 4. ACTIVITÉS CULTURELLES

Pour la médiathèque : les précautions sanitaires sont les suivantes : 12 personnes maximum (*8 m<sup>2</sup> par personne*), port du masque obligatoire, pas de place assise, accueil des classes possible, aération des espaces avant et après l'accueil.

Pour l'Ecole des Arts : retour en présentiel pour tous (*activités individuelles et collectives*), port du masque et distanciation physique obligatoires. La pratique de la danse est possible en intérieur seulement pour les mineurs (*en plein air au stade P. Grousset pour les majeurs*). Pour le théâtre : pas de reprise en présentiel en raison de l'indisponibilité momentanée de l'enseignant.

Pour le musée : port du masque obligatoire, les personnes pourront stationner dans la grande salle dans la limite de 5 et en respectant les règles de distanciation, les autres visiteurs patienteront à l'extérieur. Pour l'accès aux six petites salles, l'entrée est limitée à une personne.

## 5. ANIMATIONS

Nous avons dû à plusieurs reprises changer notre calendrier. Nous avons annulé le vide-greniers en avril et nous vous informons que la dégustation exotique de fin juin (*Table Autour du Monde*) est annulée cette année. Nous avons privilégié les événements situés à l'extérieur ou dans de grands espaces. Par conséquent, plusieurs manifestations sont programmées sous réserve d'une acceptation préfectorale du protocole sanitaire de chaque événement :

- 19 juin : Festival des Clochers à l'Abbatiale
- 25 au 28 juin : Fête foraine
- 26 juin : Parade musicale dans la ville
- 13 juillet : Sons et lumières au complexe P. Grousset
- 28 août : Cinéma en plein air sur le quai d'amont
- 5 septembre : Fête des associations
- 18 et 19 septembre : Fête du Patrimoine (JEP) et de la Rivière (*sur les berges en partenariat avec l'Agglomération Creil Sud Oise*)
- Les animations pour personnes âgées reprendront en octobre

## 6. COMMERCES

Les commerces sont ouverts selon les règles sanitaires en vigueur. Pour les restaurants la réouverture depuis le 19 mai se fait uniquement en terrasse. Nous avons pris contact avec les commerçants et artisans locaux pour plusieurs opérations : la création d'un chèque cadeau 100% « cœur de ville », la création de nouvelles manifestations commerciales, et leur contribution à l'étude sur l'aménagement de la place de la République. Nous vous invitons à soutenir notre commerce local.

**Nous vous demandons de poursuivre vos efforts et de conserver les gestes barrières, notamment le port du masque qui reste obligatoire dans l'espace public. Ensemble, nous gagnerons la bataille de la Covid 19, restons prudents !**